

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

Convocation envoyée et affichée en mairie le 12 Juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué s'est réuni, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé CHABOUD, Maire.

Etaient présents : Mme BANKHALTER Catherine, Mme BONHOMME Stéphanie, Mme BRACHET Claudine, Mme CHARDON Patricia, Mme CHENE Martine, M. GOUNON Michel, M. GUERBY Pascal, Mme GUIBERT Frédérique, M. LUBRANO Guy Pierre, M. MUTIN Gilles, Mme PONSONNET Ghislaine, M. PONSOT Pierre-Marie M. PONTON Jack, M. PRIMA Luc, M. STRANGOLINO Patrick, Mme VALLON Chantal.

Absents représentés : M.RAGEAU Laurent représenté par M. PONTON Jacky
M. FORIEL Bruno représenté par M. CHABOUD Hervé
M. OLLIER Jean-Pierre représenté par Mme CHENE Martine
Mme DESBRUN Claudine représentée par Mme PONSONNET Ghislaine
Mme SALMERON Tiffany représentée par Mm VALLON Chantal

Absente excusée : Mme VINOY Sophie

Mme Patricia CHARDON a été désignée comme secrétaire de séance.

I - Validation du compte-rendu du conseil municipal du 9 Juin 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité

II – Points à l'ordre du jour

37-2015 – RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2015 (FPIC)

M. le maire expose à l'assemblée que le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPCI) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et de ses Communes membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Répartition du FPIC :

Les services préfectoraux ont notifié le 4 juin 2015 le montant prélevé à l'ensemble intercommunal, à savoir :

- Part de la Communauté de Communes :	94 987 €
- Part des Communes membres :	135 298 €

Hermitage-Touronnais Communautés de Communes s'est réuni le 10 juin 2015, il propose aux communes d'opter pour une répartition « dérogatoire libre ».

Après avis favorable de la Commission des Finances de la Communauté de Communes réunie le 11 juin 2015.

Sur demande écrite de la Communautés de Communes portant obligation aux communes de délibérer au plus tard le 29 juin 2015 pour une prise en charge totale du FPIC par HTCC selon le régime « dérogatoire libre ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

-accepte la proposition de prise en charge complète par la Communauté de Communes des prélèvements du fonds de péréquation intercommunal et communal au titre de l'année 2015.

- Informe que le montant pris en charge par la Communauté de Communes est de 11057 € pour la commune de La Roche de Glun.

Questions diverses :

M. Strangolino fait part de nuisances dues à l'alimentation de chats par des riverains sur la voie publique.

M. Prima indique que suite à l'Assemblée Générale de l'USPR qui s'est déroulée le 21 juin, le club n'a pas de président ; un arrêté du club est donc à prévoir.

La séance est levée à 20 h 00